

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE  
POLE TERRITOIRES**

**Mission Affaires scolaires et petite enfance  
INCLUSION HANDICAP**

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE 21 MARS 2024**

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# PRESENTATION DES DISPOSITIFS PEDT ET CTG

—

Le volet Inclusion handicap est présent dans deux dispositifs : Le PeDt et la CTG

→ **Le Projet Educatif de Territoire (PeDT) 2021-2024** a été signé le 1er juillet 2021 entre le Préfet, la CuGR, la Direction Académique des Services de l'Education National, la CAF et les associations du territoire.

Objectifs : outil de collaboration locale

- mobiliser toutes les ressources d'un territoire
- proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

→ **La Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2024** a signée le 30 décembre 2021 entre la CAF et la CuGR.

En remplacement du Contrat Enfance et Jeunesse (depuis 2006 dispositif de soutien au développement en matière d'accueil des enfants de moins de 17 ans).

Objectifs : maintenir et développer les services aux familles sur les volets de la petite enfance, du périscolaire et de l'extra-scolaire.

PEDT

—

## Objectifs du PeDT :

- 1/ **Formaliser des valeurs et des objectifs éducatifs communs** : articulation des temps scolaires et périscolaires (mise en cohérence des activités) et transitions entre ces différents temps de l'enfant (échanges entre les services).
- 2/ **Proposer des activités éducatives et de loisirs de qualité** : diversité, qualité et cohérence sur les 4 jours et le mercredi et en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (notamment les associations).
- 3/ **Permettre l'accès pour tous aux activités** : respect des rythmes de l'enfant et du libre choix, implication des enfants, accessibilité pour les familles (services adaptés aux besoins et aux rythmes de vie des familles),
- 4/ **Valoriser les actions** mises en place sur l'ensemble des pôles territoriaux.
- 5/ **Mobiliser les moyens conformes aux ambitions éducatives** : ressources humaines, moyens matériels, locaux.

## **Focus sur l'objectif n°3 : Permettre l'accès pour tous à des activités éducatives et de loisirs**

### **↳ Question de l'adaptabilité pour les mineurs dans les accueils en régie et associatifs**

→ Inclusion sociale et inclusion handicap respectées dans les accueils du Grand Reims

→ Inclusion handicap :

- Activités aménagées en conséquence
- Personnel parfois insuffisamment formé mais volontaire
- Concertation à développer avec l'équipe éducative.

## **Bilan 2023 / Accueils en régie - Evaluation des actions mises en place**

Exemples d'actions mises en place :

- Enfant autiste arrivé en septembre à l'école de Beine Nauroy : le référent périscolaire et son adjoint ont bénéficié de la formation (gratuite), mise en place par la DSDEN en août.
- Accueil d'un enfant malvoyant sur le site d'Ecueil (pôle Champagne-Vesle), via un accompagnement des Papillons Blancs et d'une Aesh.
- Prise en charge d'un enfant lourdement handicapé sur le pôle Vallée de la Suipe ayant donné lieu à un recrutement spécifique.

CTG

—

## 2 fiches actions de la CTG : Pôles référents animateurs : Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

### FICHE ACTION N°9

#### Les ACM

Jeunesse	Favoriser l'accueil des enfants porteurs de Handicap.
Contexte	Les professionnels des ACM ont exprimé des difficultés quant à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Ils se sentent parfois démunis face aux problématiques rencontrées.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la formation du personnel pour assurer l'accueil des enfants porteurs de handicap.</li> <li>Permettre une meilleure prise en charge des enfants porteurs de handicap.</li> <li>Permettre aux familles de bénéficier de l'aide au répit</li> <li>Développer une politique partenariale avec le Département pour permettre d'assurer le suivi d'un enfant.</li> </ul>
Public ciblé	Les enfants, les parents, les professionnels des ACM
Modalités de mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>A définir</li> <li>Adapter le matériel en fonction des besoins de l'enfant</li> <li>Réfléchir à un référent handicap au sens des ACM</li> </ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la CAF : Accompagnement par les chargés de conseil et développement et accompagnement financier en fonction du règlement intérieur d'Action Sociale.</li> <li>Pour la CuGR : accompagnement par la Mission Affaires scolaires et petite enfance et les pôles territoriaux</li> </ul>
Partenaires institutionnels et associatifs	La CuGR, les ACM, la CAF, le Département
Pilote de l'action	La CuGR, CAF
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'enfants en situation de handicap Nombre de personnels formés Nombre de formations Actions particulières menées

### FICHE ACTION N°12

#### Les structures d'accueil Petite Enfance

Petite Enfance	Repérage du handicap et inclusion
Contexte	Soucieuse de la question liée au handicap, et de l'accueil dans ses structures d'accueil Petite Enfance, la CuGR souhaite former son personnel à l'accompagnement et au repérage des différentes phases du développement de l'enfant.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les parents sur le développement de l'enfant</li> <li>Accompagner les parents dans la connaissance et l'acceptation de la différence</li> <li>Faciliter le repérage pour le professionnel du handicap chez l'enfant</li> <li>Accompagner les professionnels et les familles dans la prise en charge de la situation</li> </ul>
Public ciblé	Le personnel des EAJE, les familles
Modalités de mise en œuvre opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les besoins en formation,</li> <li>Mettre en place un plan de formation,</li> <li>Réfléchir à un référent handicap</li> <li>Organiser une rencontre entre les différents acteurs</li> </ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la CAF : Accompagnement par les chargés de conseil et développement et possible soutien financier</li> <li>Pour la CuGR : accompagnement/suivi par Mission Affaires scolaires et petite enfance et les pôles territoriaux</li> </ul>
Partenaires institutionnels et associatifs	La CuGR, la CAF
Pilote de l'action	La CuGR, CAF
Indicateurs d'évaluation	Nombre de familles rencontrées/orientées Nombre de personnes formées sur le handicap Nombre de projets menés autour du handicap

## Atelier Inclusion handicap de la CTG (fiche n°9)

→ **Objectifs : Accueillir et entretenir avec bienveillance l'enfant et ses parents et savoir intégrer les familles au projet d'accueil de leur enfant :**

- . Repérer, appréhender les différentes situations de handicap,
- . Acquérir les méthodes pour mettre en place un accueil adapté,
- . Anticiper les besoins matériels spécifiques selon le handicap,
- . Savoir communiquer sur le handicap avec l'ensemble du groupe d'enfants,
- . Savoir identifier les limites de l'inclusion.

→ **Actions proposées :**

- **Favoriser les temps de concertation** entre les différents personnels (école, aesh, animateurs...),
- **Organiser des sessions de sensibilisation/formation du personnel** pour pouvoir proposer des activités pédagogiques adaptées,
- **Construire des outils communs** (ex: transmission d'informations utiles sur la situation d'enfants porteurs de handicap) → rôle important des services de l'Education nationale dans certaines étapes (lien avec les temps scolaires),
- **Trouver des partenaires** (MDPH, milieu associatif, CAF),
- **Aborder la question des moyens** : financiers, humains.

## Déclinaison opérationnelle :

### → **Etape de recensement en cours pour les accueils en régie :**

- Les publics en position de handicap (nombre et âge) moteur, visuel, auditif, mental, psychique, dys (troubles cognitifs spécifiques), troubles du spectre de l'autisme, polyhandicap ;
- les difficultés à accueillir ces publics, et notamment quel matériel est-il le mieux adapté aux différents types de handicap (mutualisation);
- Les relations entre la famille et l'accueil ;
- Les pistes d'amélioration de l'accueil : matériel, infrastructure, formation, humain, etc.

→ **Désignation de deux référents** formés sur la thématique du handicap pour accompagner et proposer des solutions aux pôles, animateurs, enfants, parents, (fiche n°9 CTG)

→ **Formations en interne initiée** par le référent formateur du pôle Rives de la Suippe,

→ **Mutualisation** si besoin d'équipements numériques, de mobiliers,

→ **Participation aux journées Reims inclusive**, rencontres avec les associations : Cap intégration, Uniscité, Infojeunes, Paroles de parents.